

**ELECTRICITE DE FRANCE**

**GAZ DE FRANCE**

**LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX**

N. 83-1	
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS SOCIALES	
Manuel Pratique : 411	
7 janvier 1983	Diffusion Générale

Objet : **RÉFORME DE LA STRUCTURE DES  
RÉMUNÉRATIONS**

Un avenant à la convention du 31 mars 1982, relative à la réforme de la structure des rémunérations, à été signé le 21 décembre 1982 par Messieurs les Directeurs Généraux et les Représentants des Organisations Syndicales.

Cet avenant fixe les nouveaux coefficients associés, à dater du 1er décembre 1982, aux niveaux 1 à 7 de la grille des coefficients.

Le Directeur Général  
d'ELECTRICITE DE FRANCE

J. GUILHAMON

Le Directeur Général  
du GAZ DE FRANCE

P. DELAPORTE

P.J. : Avenant n° 1

AVENANT N° 1  
A LA CONVENTION DU 31 MARS 1982  
RELATIVE A LA REFORME DE LA STRUCTURE DES REMUNERATIONS

Entre,

- Les Directions Générales d'ELECTRICITE DE FRANCE et du GAZ DE FRANCE,

- et les Organisations Syndicales nationales C.G.T., C.F.D.T., C.G.T.F.O., U.N.C.M. (C.G.C.), C.F.T.C. signataires d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

Article unique.

A dater du 1er Décembre 1982, les coefficients correspondant aux niveaux 1 à 7 du Tableau 1, "Grille des Coefficients" du document "Système de Rémunération", annexé à la Convention du 31 Mars 1982, sont remplacés par ceux du tableau A ci-joint.

De même, les coefficients correspondant aux niveaux 1 à 7, colonne "G" et aux niveaux 6 et 7, colonne "G" du tableau 1 C "Grille à la transposition" de l'Annexe I de la Convention sont remplacés par ceux du tableau B ci-joint.

Fait à Paris, le 21 Décembre 1982

Le Directeur Général  
d'ELECTRICITE DE FRANCE

Le Directeur Général  
du GAZ DE FRANCE

Les Représentants des Organisations Syndicales

C.G.T.

C.F.D.T.

C.G.T.F.O.

U.N.C.M. (C.G.C.)

C.F.T.C.

COEFFICIENTS DES NIVEAUX 1 A 7  
A PARTIR DU 1er DECEMBRE 1982

Tableau A

Niveaux	Coefficients
1	195,5
2	205
3	213,3
4	221,9
5	230,9
6	240,2
7	249,9

Tableau B

Niveaux	Coefficients	
	G'	G
1	-	195,5
2	-	205
3	-	213,3
4	-	221,9
5	-	230,9
6	235,5	240,2
7	243,3	249,9